

## **Avis relatif au dopage et accusé de réception des combattants**

*Il est interdit aux professionnels des sports de combat d'utiliser des drogues susceptibles d'améliorer leurs performances et des substances illicites avant ou pendant une compétition de sport de combat. Il leur est également interdit d'utiliser des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) dans la semaine précédant une compétition de sport de combat. Lors de la visite médicale réalisée au moment de la pesée, le combattant doit déclarer toutes les drogues, tous les médicaments et suppléments qu'il utilise. **En outre, il est interdit aux combattants d'utiliser des drogues, médicaments et suppléments entre le moment de la visite médicale associée à la pesée et la fin de la compétition de sport de combat, sauf si le combattant en a averti au préalable la Commission d'athlétisme de l'État de New York (New York State Athletic Commission, NYSAC) et reçu une autorisation par écrit.***

*Veuillez lire l'intégralité de l'avis ci-dessous à propos des politiques de la NYSAC sur les drogues, remplir l'accusé de réception et le renvoyer à la NYSAC. Veuillez contacter la NYSAC si vous avez des questions (212 417 5700, poste 3).*

### **Anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) :**

Les combattants participant à une compétition de sport de combat doivent éviter d'utiliser des anti-inflammatoires non stéroïdiens non topiques (AINS) la semaine précédant une compétition de sport de combat en raison d'un risque accru potentiel de saignement. Il convient de prendre des précautions dans le cadre de l'usage d'AINS durant les entraînements intensifs. L'usage d'AINS durant la semaine précédant une compétition de sport de combat risque d'entraîner l'annulation du combat. Les drogues considérées comme des AINS sont notamment :

ARTHROTEC  
ASPIRIN (Ecotrin, Empirin, Halfprin, Bayer, Anacin, Zorprin, Excedrin, Bufferin)  
CHOLINE MAGNESIUM TRISALICYLATE (Trilisate)  
DICLOFENAC (Voltaren, Voltaren XR, Cataflam, Flector, Voltaren Rapide)  
DIFLUNISAL (Dolobid)  
ETODOLAC (Ultradol)  
FENOPROFEN (Nalfon)  
FLURBIPROFEN (Ansaid, Froben, Froben SR)  
IBUPROFEN (Motrin, Advil, Nuprin, Rufen, Neoprofen)  
INDOMETHACIN (Indocin, Indocin SR, Indocin IV, Indocid)  
KETOPROFEN (Orudis, Orudis KT, Actron, Oruvail, Orudis SR)  
KETORALAC (Toradol)  
MECLOFENAMATE  
MEFENAMIC ACID (Ponstel, Ponstan)  
MELOXICAM (Mobic, Mobicox)  
NABUMETONE (Relafen)  
NAPROXEN (Naprosyn, Aleve, Anaprox, EC-Naprosyn, Naprelan)  
OXAPROZIN (Daypro)

### **Les substances illicites et les drogues susceptibles d'améliorer les performances :**

L'usage de substances illicites et de drogues susceptibles d'améliorer les performances présente une menace grave et croissante pour l'intégrité des compétitions sportives dans le domaine de la boxe et des arts martiaux mixtes. L'usage de substances illicites et de drogues susceptibles d'améliorer les performances dans la boxe professionnelle est strictement interdit par la Commission d'athlétisme de l'État de New York (New York State Athletic Commission). Tous les combattants se présentant à New York font l'objet d'un contrôle antidopage, portant sur les substances illicites et les drogues susceptibles d'améliorer leurs performances. En cas de contrôle positif, la Commission demandera la révocation de la licence administrative, la suspension médicale, la confiscation du prix et/ou des amendes supplémentaires. Outre les substances interdites par les lois sur la santé et les lois pénales de New York, les substances suivantes sont interdites :

#### **I. Drogues non susceptibles d'améliorer les performances**

- Amphetamines (amphetamine and methamphetamine)
- Barbiturates
- Benzodiazepines
- Cocaine metabolites
- Marijuana metabolites
- Methadone
- Methaqualone
- Opiates (codeine and morphine)
- Phencyclidine
- Propoxyphene

---

# Avis relatif au dopage et accusé de réception des combattants

---

## II. Drogues susceptibles d'améliorer les performances

- 1-Testosterone &/or Metabolite/ 1-Androstendiol/ 1-Androstendione
- Bolasterone Metabolite
- Boldenone/ Boldione/ Quinbolone Metabolite
- Calusterone Metabolite
- Clenbuterol
- Clostebol Metabolite
- Danazol/ Ethisterone &/or Metabolite
- Dehydrochloromethyltestosterone (DHCMT) Metabolite
- Dihydrotestosterone/ Drostandiol &/or Metabolite
- Desoxymethyltestosterone Metabolite
- ostanolone &/or Metabolite
- Estra-4,9-dien-3,17-dione Metabolite
- Fluoxymesterone Metabolite
- Formebolone Metabolite
- Furazabol Metabolite
- 4-Hydroxytestosterone/ Formestane Metabolite
- 6a-Methylandrostendione Metabolite
- Mestanolone Metabolite
- Mesterolone &/or Metabolite
- Methandrostenolone (Methandienone, Dianabol) Metabolite
- Methandriol &/or Metabolite
- Methasterone Metabolite
- Methenolone &/or Metabolite
- Methylnortestosterone Metabolite
- Methyltestosterone Metabolite
- Methyl-1-testosterone &/or Metabolite
- Mibolerone &/or Metabolite
- Nandrolone/ 19-Norandrostendione/ 19-Norandrostendiol Metabolite
- Norclostebol Metabolite
- Norethandrolone/ Ethylestrenol Metabolite
- Oxabolone Metabolite
- Oxandrolone &/or Metabolite
- Oxymesterone
- Oxymetholone Metabolite
- Prostanazol Metabolite
- Stanozolol Metabolite
- Stenbolone &/or Metabolite
- Testolactone Metabolite
- Testosterone/ Androstendione/ Androstendiol/ DHEA (T/E Ratio >6)
- Trenbolone Metabolite

## III. Agents masquants :

- Probenecid
- Epitestosterone (> 200 ng/mL)

### **ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UN COMBATTANT PROFESSIONNEL :**

Je soussigné ci-dessous reconnais avoir lu et compris l'avis ci-dessus. Je comprends qu'il m'est interdit d'utiliser des substances illicites et des drogues susceptibles d'améliorer mes performances et que si j'en utilise, je ferai l'objet de sanctions disciplinaires. Je comprends également que l'usage d'AINS fera l'objet d'une enquête et d'une évaluation par la NYSAC et son ou ses médecins désignés exerçant leurs fonctions dans le cadre de la compétition, permettant de déterminer mon aptitude médicale de participer en tant que combattant professionnel dans l'État de New York. Je comprends que j'ai l'obligation de déclarer honnêtement mon usage d'AINS et de quelconques autres drogues, médicaments ou suppléments au médecin effectuant l'examen.

**Nom du combattant (en lettres majuscules) :** \_\_\_\_\_

**Signature du combattant :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_